

RAPPORT MORAL SDBIO 2025

Introduction

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte politique plus stable que celui observé en 2024. Après la nomination de Catherine Vautrin au ministère de la Santé en décembre 2024 au sein du gouvernement Bayrou, Stéphanie Rist lui a succédé en novembre 2025 dans le gouvernement Lecornu II (pas de changement depuis).

Dans ce contexte, le Syndicat des Biologistes (SDBIO) a poursuivi son action de représentation et de défense de la profession sur l'ensemble des dossiers économiques, réglementaires, conventionnels et sociaux qui concernent la biologie médicale. L'année a notamment été marquée par les discussions avec la CNAM autour de l'application de l'avenant signé en décembre 2024, par le dossier particulièrement sensible des indus liés au forfait pré-analytique 9105, ainsi que par les nombreux travaux relatifs au numérique en santé, à la représentativité syndicale et à l'avenir économique du secteur.

Relations conventionnelles avec la CNAM

Commission de Hiérarchisation des Actes de Biologie (CHAB)

Le SDBIO est représenté au sein de la CHAB par Géraldine Jacob, Candice Catillon-Rousseau, Éric Flatin et François Blanchecotte.

Les réunions mensuelles se sont poursuivies tout au long de l'année avec des ordres du jour particulièrement chargés, ne permettant pas toujours d'aborder l'ensemble des sujets dans les conditions souhaitées.

Conformément à l'avenant au protocole signé en décembre 2024 par le SDBIO, le SNBM et le SLBC, une première tranche d'augmentation tarifaire est entrée en vigueur le 11 mars 2025 avec la revalorisation de plusieurs actes de la nomenclature. Comme prévu, une seconde étape a été franchie avec l'augmentation du forfait pré-analytique au 15 mai 2026.

La CHAB a également examiné plusieurs dossiers techniques majeurs :

- La tarification du dosage du cadmium, dont l'enjeu de santé publique a été renforcé par les travaux récents de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) mettant en évidence une imprégnation préoccupante de la population française. Après d'importants débats, une cotation à B110 a finalement été publiée au Journal officiel du 2 juin 2026 pour une application au 16 juin 2026 ;
- La mise à la nomenclature de la Lipoprotéine(a), sujet en discussion depuis septembre 2025, avec une évaluation attendue en 2026 ;
- La suppression du remboursement de la vitesse de sédimentation depuis février 2026 ;

- L'approbation des prélèvements nasopharyngés réalisés par les techniciens de laboratoire.

Malgré plusieurs avancées, les divergences demeurent importantes avec la CNAM concernant les modalités d'application des forfaits pré-analytiques.

Le dossier des forfaits pré-analytiques et des indus

Le dossier des indus liés au forfait pré-analytique 9105 constitue incontestablement le sujet le plus préoccupant de l'année.

Une ambiguïté persistante existe dans les textes publiés par la CNAM : certains font référence aux échantillons tandis que d'autres évoquent les prescriptions. Cette contradiction a conduit à la notification d'indus massifs à de nombreux laboratoires, notamment via les logiciels Kalisil et Clarisys.

Le SDBIO a constamment rappelé que cette situation ne relève pas d'une fraude mais d'un problème d'interprétation et de facturation. Dans certains cas, des laboratoires ont reçu plus de 160 000 lignes d'indus nécessitant une reprise manuelle extrêmement lourde.

Le sujet a été porté à plusieurs reprises devant la CHAB. Géraldine Jacob a notamment élaboré un document pédagogique détaillant de nombreux cas pratiques afin d'éclairer les services de la CNAM. Malgré cela, l'Assurance maladie a refusé de suspendre les procédures engagées.

Lors de la réunion du 20 mai 2025, plus de trente-cinq minutes de débats ont été consacrées à ce sujet sans qu'aucun consensus n'émerge. La CNAM continue de s'appuyer sur une décision de la Cour de cassation de juin 2024 pour défendre le principe d'un seul forfait 9105 par patient et par jour, quel que soit le nombre d'ordonnances.

Face à cette situation, les quatre syndicats de biologie médicale ont demandé un moratoire sur les procédures engagées par les CPAM. Le SDBIO recommande à ses adhérents de contester systématiquement les indus et d'engager les recours juridictionnels nécessaires tant qu'aucune clarification définitive n'aura été obtenue.

Parallèlement, un nouveau dispositif tarifaire est à l'étude avec la création d'un code spécifique lors de la première visite du patient et d'un second code pour les visites ultérieures au cours d'une même journée.

Suivi de l'avenant conventionnel et du protocole

Comité de suivi de l'avenant

Le comité de suivi de l'avenant réunit les trois syndicats signataires de l'accord de décembre 2024 : SDBIO, SNBM et SLBC.

Depuis février 2025, des réunions mensuelles sont organisées avec la CNAM. Afin d'objectiver les échanges, Florian Pons (à la suite d'une proposition du SDBIO) a été désigné comme expert indépendant chargé d'analyser les données et de jouer un rôle de médiateur.

Pierre Levy a également été nommé économiste de la santé (à la suite d'une proposition de la CNAM).

Les discussions ont rapidement mis en évidence d'importantes divergences entre les données produites par la CNAM et celles obtenues par les syndicats. Philippe Martin a régulièrement dénoncé le manque de transparence concernant l'accès aux données en date de soins. Les écarts observés semblent notamment liés aux méthodes d'extraction utilisées selon les différents régimes d'assurance maladie.

Au 31 décembre 2024, les données communiquées par la CNAM faisaient état d'une augmentation des volumes de 5,5 % associée à une diminution de 1,87 % du chiffre d'affaires des LBM.

Comité de suivi du protocole

Le comité de suivi du protocole réunit les quatre organisations représentatives de la profession (SDBIO, SNBM, SLBC et les Biomed)

Thomas Fatome a indiqué qu'aucun ajustement tarifaire n'était envisagé pour les années 2025 et 2026. Les syndicats ont demandé à travailler sur la base de données partagées et auditées par un expert indépendant afin d'éviter toute contestation ultérieure. Cette demande a été refusée par la CNAM, qui considère ses données comme certifiées.

Situation financière de la Sécurité sociale

La dégradation des comptes sociaux a occupé une place importante dans les travaux institutionnels de l'année.

Lors d'une réunion conjointe organisée le 19 mai 2025 avec les trois Hauts Conseils (le Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie (HCAAM), le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) et le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFips), plusieurs pistes ont été évoquées afin de réduire le déficit de la Sécurité sociale : développement de la prévention, révision du périmètre des ALD et évolution du panier de soins.

Les professions de santé ont été invitées à proposer des mesures d'économies représentant un montant global de 500 millions d'euros. Les contributions recueillies ont été transmises à la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) qui est le service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social.

Rapports institutionnels : HCAAM, IGAS et mission ministérielle

Le rapport du HCAAM consacré à l'avenir de l'assurance maladie continue de présenter la biologie médicale comme un secteur bénéficiant d'importants gains économiques. Le SDBIO est intervenu afin de corriger plusieurs analyses jugées inexactes, notamment concernant les examens de biologie médicale délocalisée (EBMD).

L'IGAS a publié en juillet 2025 un rapport consacré à la financiarisation du système de santé. Les conclusions relatives à la biologie médicale ont suscité de fortes inquiétudes dans la profession. Un important travail de communication a été engagé afin de corriger plusieurs interprétations économiques reposant sur des données devenues obsolètes.

Dans ce contexte, Stéphanie Rist a lancé en juin 2026 une mission spécifique sur la biologie médicale confiée à Laurent Habert. Les conclusions de cette mission doivent servir de base aux futures négociations conventionnelles (juillet 2026).

Conseil National Professionnel de Biologie Médicale (CNP BM)

Le Conseil National Professionnel de Biologie Médicale s'est réuni le 21 mai 2025.

À cette occasion, Bruno Gauthier a présenté les travaux de la Société Française d'Informatique de Laboratoires (SFIL) relatifs aux forfaits numériques destinés à financer l'alimentation de LABOé-SI et du Dossier Médical Partagé.

Les laboratoires contribuent fortement à l'alimentation du DMP, puisqu'ils représentent près de 40 % des documents transmis. Le SDBIO a donc soutenu la mise en place d'un financement spécifique. Cette demande a reçu un avis favorable de la Direction du Numérique en Santé (DNS) puis de la CNAM.

Le CNP a également validé le référentiel national de certification des professionnels de santé. Celui-ci a vocation à remplacer progressivement le Développement Professionnel Continu (DPC). Applicable depuis 2023, il sera déployé sur une période comprise entre six et neuf ans selon la date d'installation des professionnels et pourra faire l'objet de contrôles par les Ordres.

Numérique en santé : LABOé-SI et DMP

Les échanges avec la Direction du Numérique en Santé (DNS) se sont intensifiés au cours de l'année.

Plusieurs groupes de travail ont été relancés, notamment autour des pathologies à déclaration obligatoire. Le financement des transmissions numériques constitue un enjeu majeur pour les laboratoires, qui assument aujourd'hui seuls cette charge.

Les travaux menés par le SDBIO, la SFIL et la DNS ont abouti à une avancée significative : l'acceptation par la CNAM du principe d'un forfait numérique destiné à rémunérer ces nouvelles missions.

Dialogue social de branche

Les réunions mensuelles de la CPPNI ont été marquées par de fortes tensions autour des négociations salariales.

Les organisations syndicales de salariés ont revendiqué des augmentations comprises entre 10 % et 15 %. Faute d'avancées suffisantes, plusieurs organisations ont quitté les négociations lors des réunions d'avril et de mai 2025.

Face à la complexité croissante des dossiers sociaux, les organisations patronales ont décidé de professionnaliser leur fonctionnement en recrutant une directrice des affaires sociales. Depuis novembre 2025, cette fonction est assurée par Sandrine Mathis.

Parallèlement, un important chantier relatif à la classification des emplois a été engagé. Quatorze emplois-repères ont été identifiés et étudiés avec l'appui du cabinet AMPW représenté par Mme Elisabeth Morin. L'analyse a porté sur près de 28 000 fiches de paie anonymisées afin d'évaluer l'impact économique des futures évolutions.

En décembre 2025, les organisations patronales ont proposé une revalorisation salariale progressive à partir du coefficient 135. Cette proposition a été rejetée par les organisations syndicales. Les discussions se poursuivent donc en 2026.

Enfin, après deux années sans accord salarial, les partenaires sociaux de la branche des LBM extrahospitaliers sont parvenus à conclure un accord salarial majoritaire applicable au 1er juin 2026. Une avancée importante qui doit contribuer à renforcer l'attractivité du secteur et à conforter l'autonomie de la branche. Cet accord permet une revalorisation de l'ensemble des minima conventionnels, avec une progression adaptée selon les coefficients.

Représentativité

Représentativité patronale

Les arrêtés de représentativité publiés le 30 octobre 2025 confirment le rôle majeur du SDBIO dans la branche :

- SDBIO : 45,08 %
- BIOMED : 23,02 %
- SNBM : 18,93 %
- SLBC : 12,97 %

Le SDBIO demeure ainsi la première organisation patronale représentative de la biologie médicale.

Représentativité syndicale

Les travaux engagés par la Direction de la Sécurité sociale (DSS) sur les modalités de représentativité des professions de santé ont montré que les évolutions envisagées concerneront principalement les très grandes organisations syndicales nationales.

L'impact attendu pour les syndicats de biologie médicale reste limité.

Ordre national des pharmaciens

Les élections ordinaires se sont déroulées au premier semestre 2025.

Le 19 juin, Philippe Piet a été réélu à la présidence de l'Ordre national des pharmaciens.

Le SDBIO a également pris connaissance du Livre blanc de la section G consacré à la biologie médicale. Certaines propositions ont suscité des réserves, notamment en raison du manque de concertation avec les biologistes médicaux libéraux.

Fédération des Biologistes Médicaux

L'année 2025 a également vu progresser le projet de Fédération des Biologistes Médicaux porté, en grande partie, par François Blanchecotte.

Après plusieurs mois de discussions, les statuts définitifs ont été finalisés à l'automne et la première réunion de la fédération s'est tenue le 19 novembre 2025.

PLFSS 2026

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 a constitué un dossier majeur de mobilisation.

Le SDBIO est intervenu auprès des parlementaires afin d'alerter sur les conséquences de plusieurs dispositions susceptibles de fragiliser durablement l'équilibre économique des laboratoires.

Les débats ont notamment porté sur le pouvoir unilatéral de baisse des tarifs et sur les obligations conventionnelles imposées à la profession. Plusieurs dispositions contestées ont finalement été supprimées au cours de la navette parlementaire.

Journées de l'Innovation en Biologie - JIB

À la suite du déficit enregistré lors des JIB 2024 et du contentieux engagé avec le prestataire Overcome, le projet a été temporairement suspendu.

Après résolution définitive du dossier en 2026, un nouveau partenariat a été conclu avec Kit Group. Le contrat retenu limite considérablement le risque financier pour le SDBIO. En effet, si le congrès est déficitaire, le déficit sera pris en charge par Kit Group. Si le congrès est bénéficiaire, ces bénéfices seront partagés mais il y en aura un peu plus pour Kit Group que pour le SDBIO.

Des réunions hebdomadaires sont organisées depuis début 2026 et un comité scientifique a été constitué. Un travail conséquent est en cours par certains membres du SDBIO.

Les Journées Internationales de Biologie 2026 se tiendront les 19 et 20 novembre 2026 au Centre des Congrès de la Villette. Elles marqueront également le 70e anniversaire du Syndicat.

Conclusion

L'année 2025 a été dominée par la défense économique, réglementaire et conventionnelle de la biologie médicale.

Le dossier des indus liés au forfait 9105 constitue le principal sujet de préoccupation de la profession et demeure un enjeu majeur pour les années à venir. Dans le même temps, le SDBIO a poursuivi son action afin de faire reconnaître pleinement la contribution des biologistes médicaux à la prévention, à la coordination des soins, à la santé publique et à la transformation numérique du système de santé.

Face aux contraintes budgétaires croissantes et aux critiques récurrentes sur la rentabilité du secteur, notre responsabilité collective reste de démontrer que le biologiste médical est un acteur essentiel du parcours de soins et un partenaire indispensable de l'efficacité du système de santé, bien au-delà de sa seule dimension économique.